

LA LDH SOUTIENT

le spectacle de Pierrette DUPOYET JAURES, assassiné deux fois !

31 Juillet 1914...Jean Jaurès est assassiné...Trois jours plus tard, un autre coup de tonnerre bouleverse la France : la guerre éclate. Grâce à Louise, sa femme, nous découvrons l'intimité de Jaurès qui croyait en la paix entre les peuples. Le spectacle se termine par le procès de l'assassin.

Du 18 au 22 Mars 2015 - (Me 18, Jeu 19, Ven 20, Sam 21 à 20h30 - Dimanche 22 à 15h) - Théâtre de la Vieille Grille - 1, rue du Puits de l'Ermitage (Paris 5°)
Mieux vaut réserver : : 01.47.07.22.11

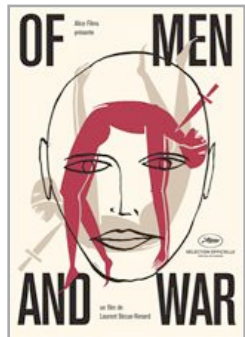
Et encore : **Les balles du 14 juillet 1953**
de Daniel Kupferstein



Le 14 juillet 1953, au moment de la dislocation d'une manifestation en l'honneur de la Révolution Française, la police parisienne a chargé un cortège de manifestants algériens. Sept personnes (six Algériens et un Français) ont été tuées et une centaine de manifestants ont été blessés dont plus de quarante par balles. Avant que les derniers témoins ne disparaissent, il est temps que ce massacre sorte de l'oubli.

Le 24 mars à Paris dans le 5ème à 19H30 au cinéma La Clef, 34 rue Daubenton à Paris 5ème.
Métro Censier-Daubenton.

Et toujours : **Of Men and War**
de Laurent Bécue-Renard



Samedi 21 mars - 11h -
Cinéma le Majestic Bastille, Paris (75)
En présence de Laurent Bécue-Renard et de Reza Serkhanian, cinéaste membre de l'ACID

Dimanche 29 mars à 11h - Cinéma l'Escurial, Paris (75)
En présence du réalisateur et d'un cinéaste membre de l'ACID

ACID = Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion

Spartacus et Cassandra

de Ioanis Nuguet



Journal intime et poétique de deux enfants Rom. Qu'en est-il du respect par l'Etat des droits fondamentaux de l'enfant ?

Ciné-Droits de l'Homme
Dimanche 15 mars à 11h
Débat : **Qu'en est-il du respect des droits fondamentaux de l'enfant Rom ?**

Au Majestic Bastille, 2 Bd Richard-Lenoir, Paris 11, M° Bastille (lignes 1, 5, 8). Tarif unique : 6 €

LES EMISSIONS SUR RADIO LIBERTAIRE 89.4 FM



Chaque mois, une section de la Ligue des Droits de l'Homme est invitée à construire une émission de deux heures, diffusée le vendredi dans le cadre de "L'invité du vendredi" de 19h à 21h.

Radio Libertaire stocke maintenant ses émissions en MP3 sur son site, à l'adresse: <http://media.radio-libertaire.org/php/grille.php>.

Elles peuvent être téléchargées pendant une semaine : aller dans la grille sur « l'invité du vendredi »

Les règles du jeu

de Claudine Bories et Patrice Chagnard



Lolita perd son sang-froid très vite. Kevin ne sait pas se vendre. Hamid n'aime recevoir des ordres. A 20 ans, ces jeunes gens sortis de l'école sans diplôme, peinent à trouver un travail. Ils cherchent du travail. Pendant six mois, les coachs d'un cabinet de placement vont leur enseigner le comportement et le langage qu'il faut avoir aujourd'hui pour décrocher un emploi.

Agenda :

- **le jeudi 19 mars, de 19h à 20h30** : les sections de l'Est parisien de la LDH proposent un **Agora-café** à tout citoyen(ne) intéressé(e) par une série de rencontres-débats sur les thèmes clivants au sein de notre société ; notre objectif : mettre en œuvre des pistes d'action pour contribuer au mieux vivre ensemble. Cette première édition sera consacrée à la question de la **liberté d'expression et de la liberté de la presse**. Des journalistes et des créateurs seront présents parmi nous. Au Café de la Mairie, 51 rue de Bretagne, Paris 3 (M° Temple/Sébastien-Froissart/République).

- **le mardi 24 mars 2015 de 19h à 21h** : réunion du groupe de travail « **Etrangers-Immigrés** » au siège de la LDH, 138 rue Marcadet, 75018 Paris. Ordre du jour : Questions d'actualité : législative (projets de loi Asile et Immigration), le combat des mineurs isolés étrangers ; Nous accueillerons Marilyne Poulain (CGT- Paris) et les employés du salon de coiffure du 57 bd de Strasbourg (Paris 10) pour évoquer la **traite des étranger-e-s** et plus globalement les étrangers et le travail.



Prochaine réunion de section
jeudi 9 avril 2015 à 20h

L'histoire de la caricature politique, avec Laurent BIHL

à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
M° Maison Blanche



mardi 5 mai et jeudi 21 mai à 20h : deux réunions seront consacrées à la préparation du congrès qui se tiendra au Mans les 23, 24 et 25 mai 2015.



Contacts

Permanence d'aide et d'information juridique des étrangers:

le samedi matin de 10h à 12h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
contact : Jules-mathieu Meunier
<julesm.meunier@yahoo.fr>
06 41 67 35 06

Permanence étudiants étrangers (RUS/LDH)

vendredi de 17h30 à 19h30 en salle B903, au 9e étage dans le centre PMF. 90, rue de Tolbiac, 75013.
rusparis1@gmx.fr

Ligueurs au prétoire:

Contacts :
Alice Bertin
alicebertin@orange.fr
01 42 72 55 35
06 76 74 81 71
Sylvie Clavel
sylvie.clavel99@gmail.com

Diffusion des tracts:

Actuellement :
marchés Blanqui - Mouffetard et Maison Blanche, le dimanche matin, et d'autres, selon actualité et disponibilités - autres lieux selon les contenus traités
Contact : Daniel Wald-Doghramadjian - daniel.wd@free.fr - 06 42 78 42 34

Actualités

de la section Paris 5ème - 13ème

N°45 - 12 MARS 2015

LES ACTIVITES DE LA SECTION

CAFÉ-CITOYEN - mardi 17 mars à 20h

“Pour une réforme radicale de la politique de la ville AVEC les citoyens”

chez Trassoudaine - place Nationale

En juillet 2013 Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache ont rendu au ministre de la ville François Lamy, un rapport intitulé « Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Cela ne se fera pas sans nous. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires ».

Les enjeux relevés par le rapport :

- Appuyer le développement du pouvoir d'agir ou une démarche d'empowerment,
- Mettre les citoyens au cœur des services publics,
- Démocratiser la politique de la ville,
- Changer l'image des quartiers,-
- Accompagner un renversement de démarche par la formation et la formation.

Pour répondre à ces enjeux, la démarche préconisée s'appuie sur six groupes clefs de propositions qui permettraient de faire un pas significatif vers la participation des citoyens dans les quartiers populaires.

Donner les moyens de l'interpellation citoyenne,

Les discours sur la démocratie participative ont fleuri en France au cours des vingt dernières années, appelant au développement de nouvelles formes de participation des citoyens. Pour autant, seule la démocratie représentative reste financée, que ce soit sous forme de financement des partis politiques ou des représentants élus. La participation n'est financée que quand elle est initiée par les institutions. Nous proposons d'inscrire véritablement un droit d'interpellation citoyenne comme une dimension à part entière du fonctionnement démocratique de la République, et pour cela de dégager les moyens humains et financiers favorisant sa mise en œuvre.

Soutenir la création d'espaces citoyens et les reconnaître : tables de quartier et plateforme nationale,

Pour que les citoyens, leurs collectifs et associations puissent contribuer à la vie de la cité, il convient de favoriser la création de lieux de débats, d'échange, de coordination, de propositions, d'évaluation. Nous proposons que la puissance publique soutienne la création de tables locales de concertation au niveau local et d'une plateforme nationale en accordant des moyens en locaux, en fonctionnement et surtout en personnel.

Créer une fondation cogérée par les citoyens pour la solidarité sociale et créer les conditions du développement associatif,

Les associations demeurent fortement dépendantes des financements des collectivités territoriales et de l'État et elles sont parfois prises dans des logiques clientélistes ou partisans. Dans les territoires politiques de la ville, les financements de l'ACSé, quand il s'agit de financements de projets locaux, nécessitent l'accord des élus locaux et du préfet (sous-préfet en charge de la politique de la ville ou préfet délégué à l'égalité des chances), selon des critères qui ne sont pas toujours explicites ni transparents. Cette situation conduit à créer de nombreuses incompréhensions et à exaspérer les tensions entre différents segments du tissu associatif. Surtout, elle nuit à la capacité d'initiative citoyenne.

Faire des instances de la politique de la ville des structures de co-élaboration et de co-décision,

Un enjeu transversal : changer le regard sur les quartiers populaires,

La focalisation sur les difficultés que rencontrent les quartiers populaires et leur population a conduit à construire ces quartiers comme des quartiers et des populations à problèmes. Les médias participent pour une grande part à façonner ces représentations et à alimenter les peurs sociales et raciales qui sont à la source d'incompréhensions, de tensions et fermetures. Le traitement médiatique des quartiers en est ressenti douloureusement par les habitants et les acteurs concernés...

Les médias ne sont pas de simples témoins : ils agissent sur les représentations de la banlieue et deviennent par conséquent non seulement des auteurs mais également des acteurs, en renforçant ou en déconstruisant ces images.

Nous proposons donc de travailler dans trois directions : (1) favoriser et aider au développement et à la diffusion de médias locaux et d'expressions culturelles issues des quartiers populaires et reconnaître ces médias comme de vrais médias, (2) faire évoluer la culture des médias nationaux et y favoriser l'accès de « paroles des quartiers populaires » et (3) travailler sur les expressions culturelles et sur les mémoires sociales des quartiers populaires. »

· Une méthode : co-élaborer, codécider, co-former.

Les freins à la participation des citoyens, de façon générale et dans les quartiers populaires en particulier, sont liés à des cultures politiques et professionnelles et à fonctionnements hiérarchiques au sein des institutions. La formation des professionnels et des élus, l'ouverture d'espaces de dialogue et de co-formation aux échelles locale, régionale et nationale constituent autant de leviers indispensables pour transformer en profondeur les pratiques. »



Réunion d'accueil des nouveaux adhérents

samedi 28 mars à 11h - au café le "Canon des Gobelins" à l'angle de l'avenue des Gobelins et du boulevard Saint-Marcel.



Projection-débat au cinéma "La clef"

"Le prix à payer"

lundi 30 mars à 20h



Le documentariste Harold Crooks est parti enquêter, de la City de Londres jusqu'aux îles anglo-normande ou des Caraïbes en passant par le Luxembourg, sur les paradis fiscaux et sur les nouvelles pratiques des grandes firmes internationales pour échapper à tout impôt dans les états où elles génèrent leurs profits.

ce documentaire canadien nous annonce la paupérisation accélérée des classes moyennes un peu partout dans le monde et l'estompage de la protection sociale, avec, comme ultime effet collatéral, le

trionphe des partis d'extrême droite. En un sens, la catastrophe est déjà là : les inégalités de revenus rejoignent les niveaux accablants du début du XXe siècle. En 2016, le 1 % le plus riche de la planète possédera plus que les 99 % restants. Puisqu'il faut que ça change, et vite, l'intérêt premier de ce documentaire percutant réside dans son pouvoir d'alerte. Seules de nouvelles règles d'imposition internationales peuvent changer la donne. Aux peuples de pousser leurs Etats à coopérer. Le film pourrait faire office de tract, d'une efficacité imparable. (source Télérama)



En ce traditionnel "mois des femmes" la LDH propose une journée de formation sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

au siège de la LDH, 138, rue Marcadet 75018 – Paris. – samedi 21 mars

Comment intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes et la notion de genre dans la réflexion et les actions des sections.

Pour défendre au mieux les droits des femmes, pour avancer vers une égalité effective entre les femmes et les hommes, pour faire évoluer les représentations et partager une culture de l'égalité au sein de notre association, le groupe de travail « Femmes, genre, égalité » de la Ligue des droits de l'Homme considère qu'un travail de sensibilisation et de formation auprès des ligueurs et des ligueuses est nécessaire.

S'interroger sur les représentations et les stéréotypes que l'on véhicule souvent inconsciemment, même dans une association qui, dans ses statuts, intègre la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est le commencement de la réflexion sur les enjeux politiques de l'égalité.

Objectifs de la formation :

- Connaissance élémentaire de la question de l'égalité femmes/hommes (historique, situation actuelle, concepts de base) ;

- Prendre conscience des stéréotypes de genre, liés aux rôles sociaux des femmes et des hommes dans la société, pour combattre les idées fausses, les préjugés et les résistances ;

- S'interroger sur les pratiques au sein de la LDH ;

- Intégrer concrètement la question de l'égalité dans l'ensemble des actions des sections, et réfléchir à de nouveaux modes d'action.



En Nouvelle-Zélande c'est le 19 septembre 1893 que le droit de vote a été accordé aux femmes. (Source : Le petit journal d'Auckland) après des années d'une lutte acharnée portée par des militantes combattives (suffragettes, mais aussi philosophes, avocates etc): Kate Sheppard, Meri Te Tai Mangakāhia, Amey Daldy, Ada Wells, Harriet Morison, Helen Nicol, Mary Ann Müller, Anne Ward, Harriet Taylor Mill, Catherine Fulton ...

Ce n'était pas gagné d'avance ! Il a fallu des femmes ambitieuses, "à la morale outrancière et aux comportements inadéquats, presque vulgaires pour la plupart des représentants masculins". Le mouvement pour le droit de vote des femmes touchait la pudeur, la candeur péremptoire et la retenue exacerbée, il dénonçait le manque d'égalité dans la sphère politique et revendiquait une évolution des mœurs.

Présentées en 1891 et 1892 les lois ont été bloquées par la Chambre Haute, à la grande satisfaction du Premier ministre Richard John Seddon et de quelques-uns de ses ministres.

En 1893 il existe un considérable soutien populaire pour le droit de vote des femmes. Le texte passe la Chambre basse, la Chambre haute reste divisée. Richard Seddon tente une manipulation pour empêcher le vote mais la tentative se retourne contre lui. Deux conseillers de la Chambre haute sont littéralement mis en fureur par la manoeuvre : Williams Hunter Reynolds et Edward Cephas John Stevens votent en faveur de la nouvelle loi, permettant son adoption par 20 voix contre 18.

Le droit de vote, qui s'applique également aux femmes maories, n'est instauré que deux mois avant les élections mais les futures électrices s'inscrivent rapidement et en grand nombre sur les listes électorales.

Le point de vue de Jean-Marie Coquard, un de nos ligueurs :

Le droit de vote des femmes et des étrangers

« *Donnez à une femme, même inférieure, le droit de vote, et elle cessera de se croire uniquement une femelle et se sentira un individu.* » Madeleine Pelletier (1908)

Nous commémorerons bientôt le 70^e anniversaire du premier vote où les femmes ont fait le chemin des urnes, à savoir les élections municipales du 29 avril 1945. La France accordait alors le droit de vote aux femmes très en retard par rapport à certains états des Etats-Unis (dès 1865), à la Nouvelle-Zélande (1893) ou à l'Australie (1902), aux pays scandinaves (1914 et 1915), à d'autres pays européens après la guerre (1918 pour la Grande-Bretagne, l'URSS ou l'Allemagne) ou par rapport à la Turquie d'Atatürk en 1934.

Le débat d'alors en France sur la question, quand il existait, nous paraît vu d'aujourd'hui soit pauvre, soit très caricatural. Les socialistes d'alors laissaient à la future révolution le soin de l'émancipation des femmes tandis que les républicains leurs refusaient le droit de vote sous le prétexte que celui-ci devait être lié au travail (non domestique bien sûr, c'est la division du travail qui marque la civilisation, nous dit Durkheim!). Plus tard, c'est la capacité des femmes à être des individus qui est mise en question : elles forment une foule soumise collectivement à toutes les irrationalités (comparées aux hommes, citoyens de raison) et qui se jette sur toutes les sensibilités, d'où qu'elles viennent (de leur nature fluctuante ou des religieux).

Comme le montre Joan W. Scott (*La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*, Albin Michel, 1998), les femmes ont déployé plusieurs discours pour s'opposer aux arguments précédents et demander ainsi le droit de vote. Olympe de Gouges à la fin du XVIII^e siècle rappelait que les femmes ont autant de raison et d'imagination que les hommes, et sont donc tout aussi aptes à représenter des citoyens dans une république. Jeanne Deroin, en 1848, utilisait l'androgynie de certaines personnes pour montrer leur autonomie de citoyenneté. Hubertine Auclert et Madeleine Pelletier mettaient quant à elles en avant les heureuses conséquences d'une citoyenneté universelle en termes de discriminations, en plein débat sur la « question sociale ». Madeleine Pelletier écrit ainsi: « *L'alcoolisme et la prostitution ont, de plus, grandement diminué dans les pays où les femmes votent. Cela se comprend aisément, car ce sont les femmes qui ont le plus à souffrir de ces deux fléaux sociaux. La réglementation de la prostitution, l'emprisonnement arbitraire de femmes qui n'ont commis aucun délit [...] sont des monstruosités dans des pays civilisés. Et il n'est pas douteux qu'en France, dès que les femmes seront électeurs, cette coutume d'égoïsme masculin sera abrogée.* » (« La question du vote des femmes » in *La Revue socialiste*, septembre 1908). Le droit de vote garantit la cohésion sociale! Les arguments entendus évoquent ceux que l'on entend aujourd'hui sur le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales. Ceux-ci sont considérés comme une foule à qui on assigne une caractéristique contraire à un principe de la République (discours de Marine Le Pen le 8 décembre 2011 : « *Le danger sous-jacent est de donner une arme supplémentaire aux fondamentalistes islamiques qui se jetteront sur toutes nos reculades pour faire plier la République et nos lois, comme ils se jettent déjà sur les faiblesses du pouvoir.* »). Mais il revient aux féministes de la première vague de nous enseigner que nous devons donner le droit de vote à des personnes qui ont la raison et l'imagination (« *Tous les êtres humains [...] sont doués de raison et de conscience* », art. 1 de la DUDH de 1948), qui partagent avec nous une longue histoire et de nombreux échanges culturels, nous savons de plus que plus de démocratie favorise le vivre-ensemble et l'inclusion.

